



2 Rue des Feuillants
BP 97606
31076 Toulouse cedex 3

**SASP BAYONNE RUGBY
AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO**

38 avenue Doc Léon Moynac
64100 BAYONNE

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT,
SUR LA VERIFICATION DE L'EXECUTION DES
OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

P0044- 20250312 - 1741

A votre Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-2132 (portée disponible sur www.cofrac.fr), tel que visé à l'article 5 du décret du 2 janvier 2020, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Le périmètre des travaux de vérification tenant compte de la singularité du modèle de mission est le suivant :

- Les sociétés qui concourent la réalisation de la mission sont la société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO ainsi que le FONDS DE DOTATION AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO ;
- Le rapport du comité de mission couvre la période allant du 01/07/2024 au 30/06/2025 ;
- Les actions sont menées et suivies par le FONDS DE DOTATION AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO sur l'année civile 2024 (conformément à l'exercice social du fonds de dotation) et pris en compte dans le rapport de mission couvrant l'exercice social de la société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO ;
- La société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO a décliné des objectifs opérationnels pour chaque objectif statutaire, ainsi qu'une trajectoire de réalisation des objectifs opérationnels. Dans ce cadre, les objectifs opérationnels doivent être atteints selon des temporalités propres. Chaque objectif statutaire est composé d'objectifs opérationnels devant être atteints en 2025.
- Afin de formuler notre avis, nous nous sommes concentrés sur les actions permettant d'atteindre les objectifs opérationnels à échéance 2025.
- Nous n'avons pas mené de travaux de nature à disposer d'éléments probants portant sur la réalisation des actions permettant la réalisation des objectifs opérationnels à échéance ultérieure.

Dans ce contexte, les objectifs des travaux de vérification ont notamment permis d'apprécier l'existence d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis et soutenant les objectifs sociaux et environnementaux tels que présentés en annexe du présent rapport,
- le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que
 - par conséquent, la société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO respecte chacun des objectifs, inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité.

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les observations et les commentaires suivants :

- *Concernant l'engagement du comité de mission*
Le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission est correctement réalisé avec une tenue régulière de réunion et une présence satisfaisante des membres du comité de mission, lequel est en grande partie composé de parties prenantes de la société ;
- *Concernant le modèle de mission et les trajectoires*
La société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO a déterminé des objectifs statutaires, lesquels sont déclinés en objectifs opérationnels. Tenant compte des enjeux et de la nécessité de mettre en place des actions solides afin de réaliser sa mission, la société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO a déterminé une trajectoire à court et moyen terme pour l'ensemble des objectifs opérationnels, se fixant ainsi des jalons intermédiaires. Sur la base de sa trajectoire, la société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO a atteint les objectifs opérationnels tels que définis par les indicateurs à échéance 2025. Nous avons constaté qu'un certain nombre d'action sont d'ores et déjà engagées pour assurer l'atteinte des objectifs ultérieurs.
- *Concernant l'objectif opérationnel « Améliorer la satisfaction et la qualité client »*
L'objectif opérationnel « Améliorer la satisfaction et qualité client » (objectif statutaire : « Emotion ») vise 2 publics que sont les abonnés et les partenaires. L'atteinte du taux de satisfaction concernant les partenaires n'est pas à l'objectif mais l'analyse qui en est faite par le comité de mission dans son rapport et les éléments recueillis lors de nos entretiens nous conduisent à considérer l'objectif opérationnel global d'amélioration de la satisfaction et qualité client comme étant atteint.

PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du Conseil d'administration.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET PROGRAMME APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, au programme de vérification PROG01.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur lequel nous nous appuyons. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention sur laquelle nous nous appuyons.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes, dont un réviseur indépendant, et se sont déroulés entre le 10 mai 2025 et le 1^{er} décembre 2025 sur une durée totale d'intervention 6 mois d'intervention.

Nous avons notamment mené près de 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux

sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^e de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que par conséquent, la société respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence éventuelle d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont en ligne avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tel que décrit dans le rapport de comité de mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, afin d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats ;
- Analyse des moyens et ressources mobilisés :
 - par entretien avec notamment l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation des moyens et ressources mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement à l'atteinte des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Vérification de la sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels, définis le cas échéant, permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par

l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;

- mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

A Mérignac, le 3 décembre 2025

Signé par Alice Claverie
Le 3 déc. 2025



doc_VE42
tx_x8bWym4eAWoB

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Alice CLAVERIE**

PUBLICATION

RAPPORT
COMITÉ DE MISSION
2025



TABLE DES MATIÈRES

01

PRÉSENTATION AVIRON BAYONNAIS
RUGBY PRO

02

PAROLE DU PRÉSIDENT

03

COMITÉ DE MISSION

04

AXES D'ENGAGEMENT CLUB

05

AVIS DE L'OTI 2024

06

AXES D'ENGAGEMENT ET
AVIS DU COMITÉ 2024-2025

07

REMERCIEMENTS



AVIRON BAYONNAIS

1

HYMNE
PENA BAIONA

1

MASCOTTE
EMBLEMATIQUE
POTOKA

1

FONDS DE DOTATION

4

GROUPES DE
SUPPORTERS

133

SALARIÉ(E)S
dont 52 joueurs professionnels, 16 membres du staff pro et 65 salariés administratif et restauration

180

ACTIONNAIRES

650

ENTREPRISES
PARTENAIRES
2600 hospitalités par match

10000

ABONNÉ(E)S



PAROLE DU PRÉSIDENT



En décembre 2021, le club a entrepris un nouveau virage en votant l'adoption de la qualité d'entreprise à mission. 4 ans plus tard, c'est un bilan positif qui vient saluer ce changement. Les piliers de notre stratégie RSE se sont structurés et ils sont désormais ancrés dans la culture et l'ADN de l'entreprise.

Le projet structurel du club est grandissant, les piliers de l'entreprise à mission font parti des éléments principaux de cette évolution. Autant de facteurs qui nous ont permis d'avancer vers nos objectifs.

L'audit favorable de l'OTI en 2023 a été un élément clé de notre évolution car celle-ci vient confirmer le travail quotidien. Une consécration qui vient saluer la structuration et l'engagement des membres du comité de mission.

Convaincu, que ce choix est le bon, le club continuera de suivre sa trajectoire pour les années à venir avec la volonté persistante de remplir les objectifs fixés.

Philippe Tayeb
Président de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro



COMITÉ DE MISSION

La loi PACTE crée un nouvel organe de gouvernance au sein des entreprises qui se dotent publiquement de la qualité de société à mission.

Nous avons ainsi créé un comité de mission afin d'ancrer notre démarche et de réaliser nos objectifs.

Selon l'article 210-10 du code de commerce, le comité de mission.

- Est distinct des organes sociaux de la société ;
- Doit comporter au moins un salarié ;
- Est chargé exclusivement du suivi de l'exécution de la mission ;
- Présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l' assemblée générale chargée de l' approbation des comptes de la société ;
- Procède à toutes vérifications qu' il juge opportunes et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l' exécution de la mission.



MEMBRES DU COMITÉ



STÉPHANE IRALOUR

Référent pilier environnement

Maître d'ouvrage pour projets d'aménagement, d'urbanisme et d'immobilier, auprès d'acteurs publics et privés. Surfeur de grosses vagues et ambassadeur Water Family.



DÉBORAH LOUPIEN-SUARES

Référente pilier social

7^e adjointe de Bayonne, en charge de l'égalité femmes-hommes, du handicap, de l'inclusion, de la lutte contre les discriminations et des relations avec les cultes.



YON CARRICANO

Représentant des abonnés et consommateurs club

Masseur Kinésithérapeute



BENOÎT BRIATTE

Représentant de la gouvernance AB

Fondateur et président de la MGP. La mutuelle des forces de sécurité.



NATHALIE MASCARIN

Référente des collaborateurs sur les missions et objectifs

Directrice financière de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro

MEMBRES PERMANANTS



ALEXANDRE AUBERT

Directeur exécutif - Aviron Bayonnais Rugby Pro

Il relaie les informations, projets du club. Impulse les choix stratégiques du club.



ALEXIA DUCROT

Expertise en communication et durabilité - Oscine

Animatrice dans la formulation des idées et la construction de l'avis du comité.



ANNE-LAURE VEROUIL

Directrice du Fonds de Dotation AB et RSE

Animation et mise en lumière du comité de mission.



RAPPEL AVIS DE L'OTT 2023

Informations

Le cabinet EXCO a réalisé l'audit en sa qualité d'Organisme Tiers Indépendant. L'avis a été émis sur la base de l'exercice social 2023 émis en date du 16 janvier 2024.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que :
- par conséquent, la société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux

Commentaires

- La société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO a déterminé des objectifs statutaires, lesquels sont déclinés en objectifs opérationnels. Tel qu'indiqué dans le rapport du Comité de Mission, tenant compte des enjeux et de la nécessité de mettre en place des actions fondatrices solides afin de réaliser sa mission, la société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO a déterminé une trajectoire à court et moyen terme pour l'ensemble des objectifs opérationnels, se fixant ainsi des jalons intermédiaires ;
- Sur la base de sa trajectoire, la société BAYONNE RUGBY - AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO a atteint les objectifs opérationnels tels que définis par les indicateurs à échéance 2025 ;
- La progression dans la réalisation des objectifs fixés fait l'objet de nouveaux indicateurs arrêtés dans le cadre du plan stratégique 2025 avec une déclinaison annuelle.

PILIERS ET OBJECTIFS STATUTAIRES

L'Aviron Bayonnais Rugby Pro établit son plan d'engagement jusqu'à 2027. Il se décline en 4 piliers. De ces piliers découlent des objectifs statutaires et opérationnels puis des indicateurs.

ÉMOTION - ÊTRE CRÉATEUR D'EXPÉRIENCE

Accompagner notre public et être créateur d'émotions et d'expériences. Promouvoir les interactions humaines en replaçant l'humain et l'identité au cœur de l'expérience client. Faire vivre un temps mémorable dans le respect de l'éthique et du développement durable.

SOCIÉTAL - ÊTRE LEVIER DANS LA CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE SUR LE TERRITOIR

S'engager pour l'accomplissement de tous dans la société et sur le territoire par le soutien et la mise en œuvre d'initiatives. Être un acteur majeur afin de combattre les stéréotypes, valoriser les singularités, être porte-parole de l'inclusivité, accompagner les populations fragilisées et favoriser le l'épanouissement de tous.

SOCIAL - CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR

Réunir autour des valeurs et du projet de club pour encourager l'évolution et le développement personnel et professionnel de chacun. Permettre aux collaborateurs de s'épanouir afin que le travail soit moteur dans la qualité de vie.

ENVIRONNEMENTAL - S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Agir efficacement pour la transformation écologique et la réinvention des activités. Préserver la planète et ses ressources en agissant pour la protection du cycle de l'eau, favoriser l'économie circulaire, abaisser les émissions carbone et lutter contre le changement climatique.

RAISON D'ÊTRE DE L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO ENTREPRISE A MISSION

L'Aviron Bayonnais Rugby Pro s'engage à construire des actions pour préparer demain.

Une démarche pérenne qui s'appuie sur les valeurs fraternelles et fédératrices du sport, appliquée sur un territoire durable et performant avec l'appui de nos supporters, collaborateurs, partenaires et sociétés.

SOCIAL

1 Inclure et sensibiliser les collaborateurs dans la réalisation de la mission d'entreprise

Réaliser au moins 3 évènements de sensibilisations auprès des collaborateurs

2 Améliorer la qualité de vie au travail

Atteindre 90 % de satisfaction au questionnaire de Qualité Vie au Travail

3 Garantir une unité et un climat social favorable

Maintenir 5% de taux d'absentéisme

4 Maintenir lieu de travail diversifié, équitable et inclusif

Réduire l'écart salarial H/F en dessous de 10%

SOCIÉTAL

1 Maintenir des projets sociétaux et environnementaux portés par le fonds de dotation

Réaliser 30 évènements caritatifs menés par le Fonds de dotation

2 Renforcer le rôle de tiers de lieu et faire du site de Jean-Dauger une zone d'interaction sociale

Dépasser les 500h d'évènements hors rugby

3 Contribuer au développement des relations d'affaires sur le territoire et être acteur de l'économie locale

Avoir un impact économique territoriale de + de 10 millions d'euros

4 Promouvoir la culture et la langue Basque

Accueillir ou réaliser 3 événements autour du territoire et de la culture basque

EMOTION

Inclure et sensibiliser le public dans la réalisation de la mission d'entreprise

1

Réaliser au moins 3 évènements à thématique RSE

2

Améliorer la satisfaction et qualité client

Atteindre 90% de satisfaction client

3

Garantir une cohérence sociale & environnementale dans les services & produits

Réaliser 3 actions environnementales & sociales

ENVIRONNEMENT

Renforcer le suivi et la réduction des consommations de nos actifs et optimiser le traitement de nos déchets

1

Mettre en place 3 initiatives sur le traitement des déchets

2

Diminuer les consommations du club et agir dans la sauvegarde de la ressource en eau

3

Stabiliser la consommation d'eau sur l'année de référence 2023/2024

4

Maintenir un lieu de biodiversité au sein du stade

Maintenir au moins 10 % de la surface du BEA en zones végétalisées

Adapter nos sites aux conséquences du changement climatique

Mise en place du programme Mob's Sport

SOCIAL

Construire ensemble l'avenir

Réunir autour des valeurs et du projet de club pour encourager l'évolution et le développement personnel et professionnel de chacun. Permettre aux collaborateurs de s'épanouir afin que le travail soit moteur dans la qualité de vie.

Objectifs

4

Maintenir lieu de travail diversifié, équitable et inclusif

3

Garantir une unité et un climat social favorable

2

Améliorer la qualité de vie au travail

1

Inclure et sensibiliser les collaborateurs dans la réalisation de la mission d'entreprise

			Réduire l'écart salarial H/F en dessous de 10%
		Maintenir un taux de 5% d'absentéisme	Maintenir un taux de 5% d'absentéisme
	70% de satisfaction au questionnaire QVT	75% de satisfaction au questionnaire QVT	80% de satisfaction au questionnaire QVT
	3 événements de sensibilisation auprès des collaborateurs	3 événements de sensibilisation auprès des collaborateurs	3 événements de sensibilisation auprès des collaborateurs

2023

2024/2025

2025/2026

2026/2027



1

INCLURE ET SENSIBILISER LES COLLABORATEURS DANS LA RÉALISATION DE LA MISSION D'ENTREPRISE

RÉALISER AU MOINS 3 ÉVÈNEMENTS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES COLLABORATEURS



MOYENS MIS EN OEUVRE

- Séminaire d'entreprise (avril) intégrant des temps de sensibilisation et de partage autour de la mission du Club.
- Newsletter du Fonds de dotation, diffusée à l'ensemble des salariés, présentant les actions et opérations en cours et incitant à la participation.
- Programme "Tous responsables", impliquant les collaborateurs dans des actions concrètes pour l'environnement, comme le ramassage de déchets à Tarnos en forêt et sur la place publique.
- Co-organisation du salon Placéco, au stade Jean-Dauger, permettant aux collaborateurs de s'impliquer dans un événement externe lié aux entreprises responsables



RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 1

Le comité considère que l'objectif a été atteint.

Le comité apprécie la diversité et la pertinence des actions menées, qui favorisent l'inclusion et l'engagement des collaborateurs dans la mission du Club. Il insiste sur la nécessité de poursuivre cette dynamique chaque année, en maintenant la réalisation d'au moins trois événements collaboratifs de sensibilisation, pour renforcer l'appropriation par les salariés du statut d'entreprise à mission.



2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

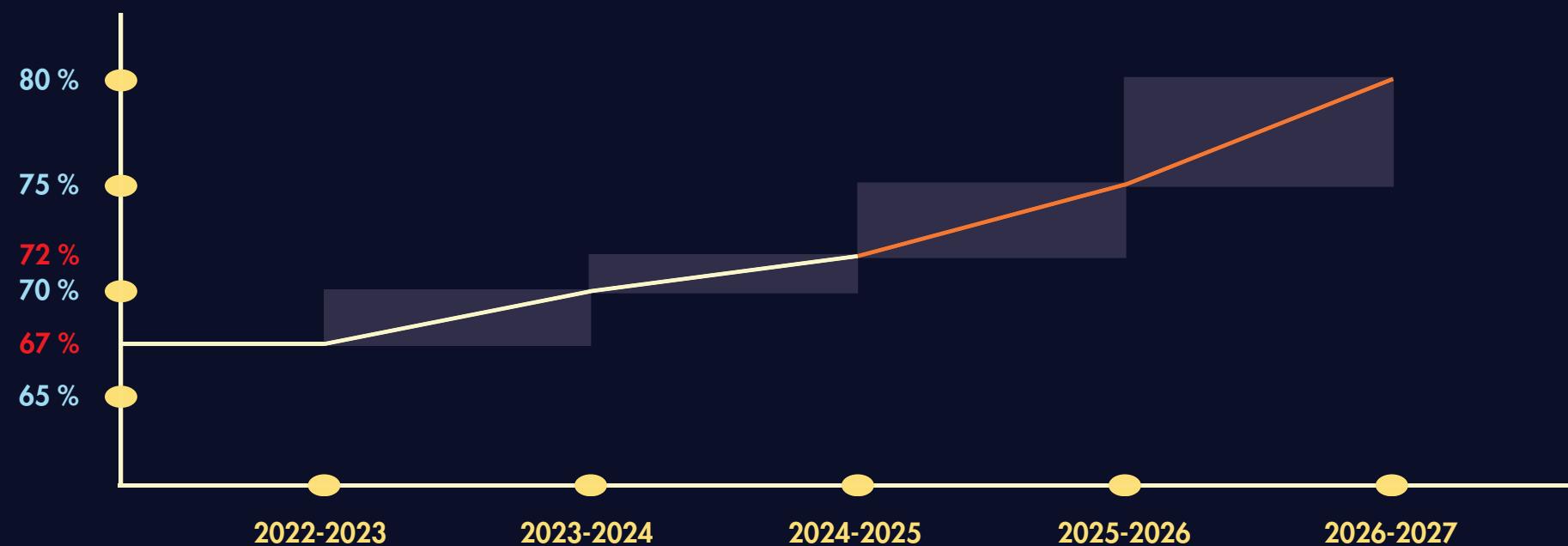
ATTEINDRE 80 % DE SATISFACTION AU QUESTIONNAIRE QVT D'ICI 2027



L'objectif de 80 % de satisfaction est fixé comme cible finale pour 2027, dans le cadre d'une trajectoire progressive avec des paliers par saisons.

Lecture du graphique :

- En jaune : les paliers et objectifs déjà atteints.
- En orange : les prochains paliers à atteindre.
- En bleu : les pourcentages à atteindre.
- En rouge : les pourcentages atteints.



MOYENS MIS EN OEUVRE

En avril 2025, quatre axes d'amélioration ont été identifiés et sont suivis par la commission QVT.

Communication Interne et travail d'équipe

Droit à la déconnexion (signature mail et sensibilisation des managers)

Notes de service sur les bonnes pratiques au volant

Affichages de prévention : TMS, RPS

Création de la commission QVT (focus slide 21)

Limitation des réunions tardives

Moment de convivialité (Asado, Noel, Fêtes de Bayonne, Foire au jambon...)

Team Bulding : séminaire Natureo

Communication sur les arrivées via le logiciel SIRH

Mise en place du parrainage

Création d'une TO DO LIST : liste de tâches à effectuer par le collaborateur pendant le mois suivant son arrivée.

Conditions de travail & environnement

Accès à la salle de sport et séances de yoga proposées

Mise en place d'une salle de vie et de plusieurs points d'eau

Dotation de mobilier ergonomique

Mise en place d'une restauration collective

Mobilité douce (trottinettes, vélos)

Prévention santé et sécurité

Attribution d'accréditations et de places de match aux salariés

Réductions boutique du club et partenaires

Mise en place d'un livret d'accueil et d'un organigramme interactif (SIRH)

Actions commission QVT

Actualités club et fluidité

- Mise en place d'une newsletter interne.
- Favoriser la redescente des informations : sensibilisation des membres du Comex de transmettre les informations aux chefs de service.
- Organisation d'un temps d'échange trimestriel avec la direction générale pour faire un point d'étape sur les avancées du Club.
- Meilleure implication de la restauration dans les évènements Club.
- Organisation d'un "vie ma vie" avec les salariés



RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 2

Le comité considère que l'objectif est atteint au vu du palier actuel et soutient cette dynamique.

L'objectif vise à améliorer la qualité de vie au travail, avec pour indicateur final d'atteindre 80 % de satisfaction au questionnaire QVT d'ici 2027. Une trajectoire progressive a été définie avec des paliers annuels, permettant de suivre l'évolution de manière concrète et mesurable. Les actions déjà mises en œuvre incluent le droit à la déconnexion, la création d'une commission QVT, un système de parrainage pour les nouveaux arrivants, ainsi que des initiatives sur l'ergonomie des postes de travail. Le comité considère que, au vu des paliers atteints, l'objectif progresse positivement et soutient pleinement la démarche.





3

2025/2026

**GARANTIR UNE UNITÉ ET UN CLIMAT SOCIAL
FAVORABLE**

MAINTENIR UN TAUX DE 5% D'ABSENTEISME

4

2026/2027

**MAINTENIR UN LIEU DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ,
ÉQUITABLE ET INCLUSIF**

**RÉDUIRE L'ÉCART SALARIAL H/F EN DESSOUS
DE 10%**



AVIS DU COMITÉ - OBJECTIF 3 ET 4

Objectif 2025-2026 – Unité et climat social

L'indicateur initial, visant à maintenir la rotation du personnel en dessous de 1 %, a été jugé irréaliste et a donc été modifié. Il est désormais remplacé par le suivi du taux d'absentéisme des salariés administratifs (hors joueurs), avec une cible de maintien d'un taux de 5 % de rotation. Les données des trois dernières saisons montrent une belle amélioration, passant de 5,3 % en 2022/23 à 0,09 % en 2024/25. Le comité considère ce nouvel indicateur pertinent et représentatif de la dynamique interne du Club, et soutient pleinement sa mise en œuvre pour suivre l'évolution du climat social.

Objectif 2026-2027 – Diversité et inclusion

L'objectif consiste à maintenir un lieu de travail diversifié, équitable et inclusif, avec un indicateur ajusté sur la réduction de l'écart salarial H/F à poste et catégorie équivalente. L'étude UCPR en cours permettra de consolider cet objectif et d'apporter des données fiables. Le comité souligne l'importance de cette démarche pour l'exemplarité du Club et encourage son suivi attentif.

CONCLUSION DU COMITÉ PILIER SOCIAL

Le comité estime que le pilier social progresse de manière positive et structurée. Les indicateurs, associés aux actions déjà mises en œuvre, traduisent une dynamique concrète et mesurable. Il encourage à maintenir le cap en poursuivant le suivi des indicateurs, en capitalisant sur les actions initiées et en veillant à équilibrer ambition et réalisme.

SOCIÉTAL

Être levier dans la croissance inclusive et durable sur le territoire

S'engager pour l'accomplissement de tous dans la société et sur le territoire par le soutien et la mise en œuvre d'initiatives. Être un acteur majeur afin de combattre les stéréotypes, valoriser les singularités, être porte-parole de l'inclusivité, accompagner les populations fragilisées et favoriser le l'épanouissement de tous.

Objectifs

4

Promouvoir la culture et la langue Basque

3

Contribuer au développement des relations d'affaires sur le territoire et être acteur de l'économie locale

2

Renforcer le rôle de tiers de lieu et faire du site de Jean-Dauger une zone d'interaction sociale

1

Maintenir des projets sociétaux et environnementaux portés par le fonds de dotation

			Accueillir ou réaliser 3 événements autour du territoire et de la culture basque
		Avoir un impact économique territorial de + de 10 millions d'euros	Avoir un impact économique territorial de + de 10 millions d'euros
	Dépasser les 500h d'évènements hors rugby	Dépasser les 500h d'évènements hors rugby	Dépasser les 500h d'évènements hors rugby
Réaliser 30 évènements caritatifs menés par le Fonds de dotation	Réaliser 30 évènements caritatifs menés par le Fonds de dotation	Réaliser 30 évènements caritatifs menés par le Fonds de dotation	Réaliser 30 évènements caritatifs menés par le Fonds de dotation

2023

2024

2025

2025

2026

2026

2027



1

MAINTENIR DES PROJETS SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX PORTÉS
PAR LE FONDS DE DOTATION

RÉALISER 30 ÉVÈNEMENTS CARITATIFS MENÉS PAR LE FONDS DE
DOTATION



MOYENS MIS EN OEUVRE

En 2024, le Fonds a mené plus de 60 actions sociales et mobilisé plus de 800 bénéficiaires ont participé à un programme en 2024 et plus de 400 donateurs ont contribué au développement du Fonds de Dotation, confirmant la solidité de son ancrage territorial.

Il agit tout au long de l'année autour de cinq axes majeurs — Environnement, Éducation, Solidarité, Santé et Sport — à travers des projets concrets, des collectes, et des opérations de sensibilisation menées avec ses partenaires, collaborateurs et supporters.

L'ensemble de ces initiatives est présenté dans le Rapport d'activité 2024.

Dans cette même dynamique d'ouverture, le Club a également mis à disposition ses salles de réception pour accueillir des événements associatifs, caritatifs ou institutionnels, représentant un total d'environ 253 heures d'occupation. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'ouvrir le stade à la vie locale et de renforcer les liens entre le Club et son écosystème.



Programme : l'AB s'adapte



Programme : Rugby en marchant

RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 1

Le comité considère que l'indicateur fixé a été largement atteint, témoignant du dynamisme et de l'engagement du Fonds de Dotation de l'Aviron Bayonnais, véritable moteur des actions sociétales et environnementales du Club.

Le comité salue la qualité du travail mené par le Fonds de Dotation et considère l'indicateur comme pertinent et pleinement atteint. Il met en avant la cohérence des actions menées avec la mission du Club et la volonté d'ouverture du stade à d'autres usages que le rugby, notamment grâce aux prêts de salles.

Selon le comité, cette démarche illustre parfaitement la vocation du Club à être un acteur engagé, solidaire et ancré dans son territoire, tout en donnant un sens concret à sa mission sociétale.



2

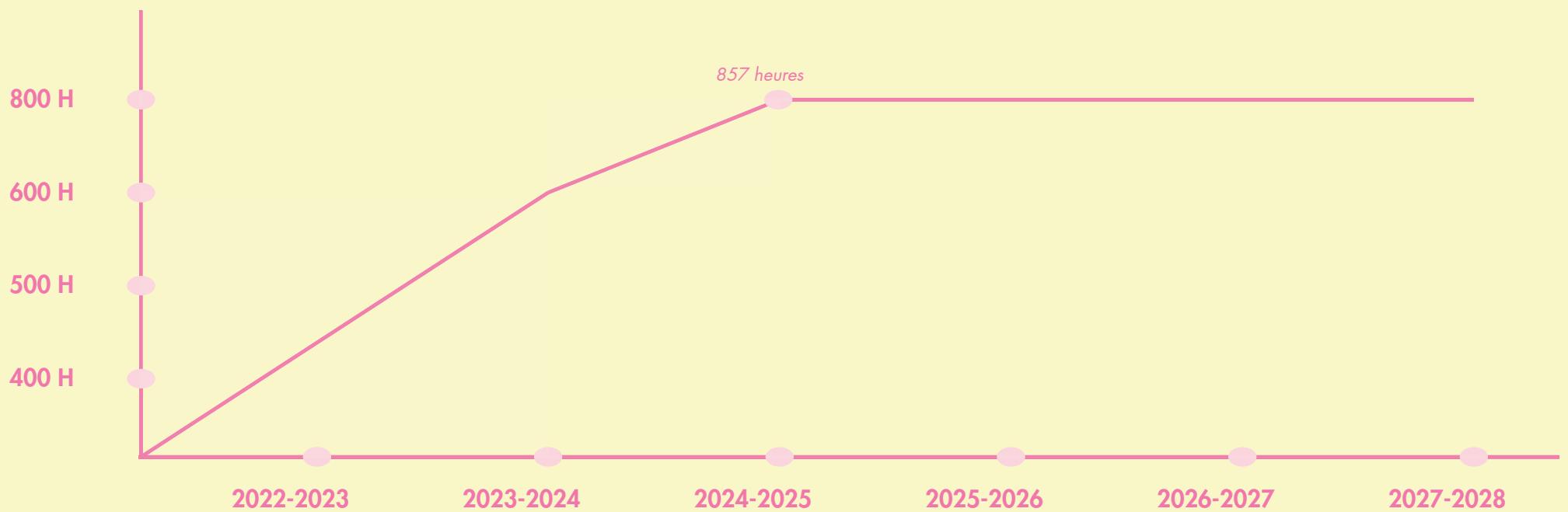
RENFORCER LE RÔLE DE TIERS-LIEU ET FAIRE DU SITE DE JEAN-DAUGER
UNE ZONE D'INTERACTION SOCIALE

DÉPASSER LES 500H D'ÉVÈNEMENTS HORS RUGBY



Au cours de la saison 2024-2025, plus de 180 événements hors match ont été organisés au stade Jean-Dauger, pour un total de 857 heures d'activités.

Ces événements reflètent la diversité des usages du stade : 75 événements d'entreprises (379 heures), 45 événements engagés (253 heures), ainsi que les actions et programmes portés par le Fonds de dotation (604 heures).



MOYENS MIS EN OEUVRE

L'Aviron Bayonnais mobilise l'ensemble de ses équipes pour faire vivre le stade Jean-Dauger au-delà du rugby. Tous les services et filiales sont impliqués, tant dans la recherche d'événements engagés que dans leur organisation, afin de renforcer le rôle du stade comme véritable tiers-lieu au cœur du territoire.

Cette dynamique collective a permis d'accueillir plus de 180 événements hors rugby au cours de la saison, représentant une valorisation à hauteur de 73 400 € de mise à disposition et de prestations offertes.

Ces actions traduisent la volonté du club de favoriser l'ouverture du site à des initiatives sociales, éducatives et solidaires, tout en valorisant l'engagement de ses collaborateurs dans la vie locale.

ACTIVITÉS SAISON 24-25

+ de 180 événements ont été organisés au stade hors match

857 Heures d'évènements engagés et programmes du FDD, hors match, ayant eu lieu au stade Jean-Dauger.

75 événements entreprises → 379 heures

45 événements engagés → 253 heures

Actions & programmes du FDD → 604 heures



RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 2

Le comité considère que l'objectif et son indicateur ont été pleinement atteints. Il salue la forte dynamique des actions menées et souligne que l'indicateur initial a été largement dépassé, illustrant concrètement le rôle grandissant du stade Jean-Dauger comme véritable tiers-lieu ouvert et ancré sur son territoire.

Il considère que cette évolution illustre parfaitement la volonté du club de diversifier ses usages, de renforcer son ancrage local et de favoriser les interactions sociales au sein du site.

Afin de rendre cet objectif encore plus clair et mobilisateur, le comité recommande désormais de maintenir un seuil de 600 heures d'événements hors rugby sur les prochaines saisons, tout en encourageant à poursuivre cette dynamique d'ouverture du club et du stade vers le grand public et les acteurs du territoire.



3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS D'AFFAIRES SUR LE TERRITOIRE ET ÊTRE UN ACTEUR DE L'ÉCONOMIE LOCALE

AVOIR UN IMPACT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL DE + DE 10 MILLIONS D'EUROS





MOYENS MIS EN OEUVRE

Une étude économique et d'impact va être menée par le CDES Limoges afin de mesurer de manière précise la contribution du Club à l'économie locale et régionale.

Ce type d'étude vise à évaluer les retombées directes, indirectes et induites générées par l'activité du club : emplois, consommation locale, attractivité du territoire ou encore retombées touristiques liées aux événements organisés au stade Jean-Dauger.

L'objectif est de disposer d'un outil fiable et quantifié pour mettre en valeur la place de l'Aviron Bayonnais dans l'écosystème économique local et orienter les futures actions de développement territorial.

Le choix du CDES Limoges, reconnu pour son expertise dans le domaine du sport et de l'économie, garantit la pertinence et la rigueur de l'analyse, dont le lancement est prévu en octobre 2025.

RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 3

Le comité de mission salue la mise en place de cette étude, considérée comme une étape clé dans la reconnaissance de l'impact économique du club.

Il souligne que le choix du CDES Limoges apporte une assurance de fiabilité et de crédibilité à la démarche, et que le budget alloué ainsi que la planification du projet témoignent d'une volonté claire d'objectiver le rôle du club sur son territoire.

Le comité encourage à valoriser les résultats de cette étude auprès des partenaires institutionnels et économiques une fois finalisée, afin de renforcer le positionnement de l'Aviron Bayonnais comme acteur majeur du développement local.



CONCLUSION DU COMITÉ PIUER SOCIÉTAL

Le comité de mission souligne la progression continue et structurée du pilier sociétal. Porté par le Fonds de Dotation, le club renforce son ancrage territorial à travers des actions sociales, éducatives et environnementales concrètes.

Les objectifs fixés ont été atteints, illustrant une réelle ouverture du club et du stade Jean-Dauger à des usages au-delà du rugby. Le comité salue cette dynamique positive, qui traduit une contribution tangible au développement local et à la cohésion du territoire.

Il encourage à poursuivre cette trajectoire, à renforcer la visibilité des actions menées et à affirmer encore davantage le rôle du club comme acteur sociétal de référence au Pays basque.

ÉMOTION

Être créateur d'expérience

Accompagner notre public et être créateur d'émotions et d'expériences. Promouvoir les interactions humaines en replaçant l'humain et l'identité au cœur de l'expérience client.
Faire vivre un temps mémorable dans le respect de l'éthique et du développement durable.

Objectifs

3

Garantir une cohérence sociale & environnementale dans les services & produits

2

Améliorer la satisfaction et qualité client

1

Inclure et sensibiliser le public dans la réalisation de la mission d'entreprise

		Réaliser 3 actions environnementales & sociales	Réaliser 3 actions environnementales & sociales
	Atteindre 90% de satisfaction client	Atteindre 90% de satisfaction client	Atteindre 90% de satisfaction client
	Réaliser au moins 3 évènements à thématique RSE	Réaliser au moins 3 évènements à thématique RSE	Réaliser au moins 3 évènements à thématique RSE

2023

2024

2025

2025

2026

2026

2027



1

INCLURE ET SENSIBILISER LE PUBLIC DANS LA RÉALISATION DE LA MISSION D'ENTREPRISE

RÉALISER AU MOINS 3 ÉVÈNEMENTS À THÉMATIQUE RSE



MOYENS MIS EN OEUVRE

Afin de répondre pleinement à l'objectif, plusieurs solutions ont été mises en place incluant différents services du club.

Le club a notamment accueilli et participé au Salon Placeco, événement dédié aux initiatives responsables et durables des acteurs économiques du territoire.

Des réunions avec les groupes de supporters ont également été organisées pour renforcer le lien et l'adhésion à la démarche RSE du club.

Enfin, une communication spécifique sur la mobilité douce les jours de match a été développée, en collaboration avec la Ville de Bayonne et le Syndicat des mobilités, permettant de favoriser le covoiturage et d'étendre certaines lignes de bus, dans une logique de co-construction, d'expérience et de facilitation pour le public, mais aussi de réduction de la consommation et des impacts environnementaux.

RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 1

Le comité considère que l'objectif a été atteint et salue la cohérence des actions menées pour inclure et sensibiliser le public.

L'accueil régulier du Salon Placeco, les échanges avec les groupes de supporters et la démarche autour de la mobilité douce illustrent une réelle volonté d'ouverture et de co-construction.

Ces initiatives, à la fois responsables et porteuses de sens, confirment l'engagement du club à faire du Stade Jean-Dauger un lieu d'expérience, de partage et d'impact positif.



2

AMÉLIORER LA SATISFACTION ET QUALITÉ CLIENT

ATTEINDRE 90 % DE SATISFACTION CLIENT AU QUESTIONNAIRE CLIENT



Evolution du taux de satisfaction du questionnaire Abonnés

Le taux de satisfaction des abonnés atteint 92%, confirmant la pertinence des actions engagées pour améliorer l'expérience globale au stade.

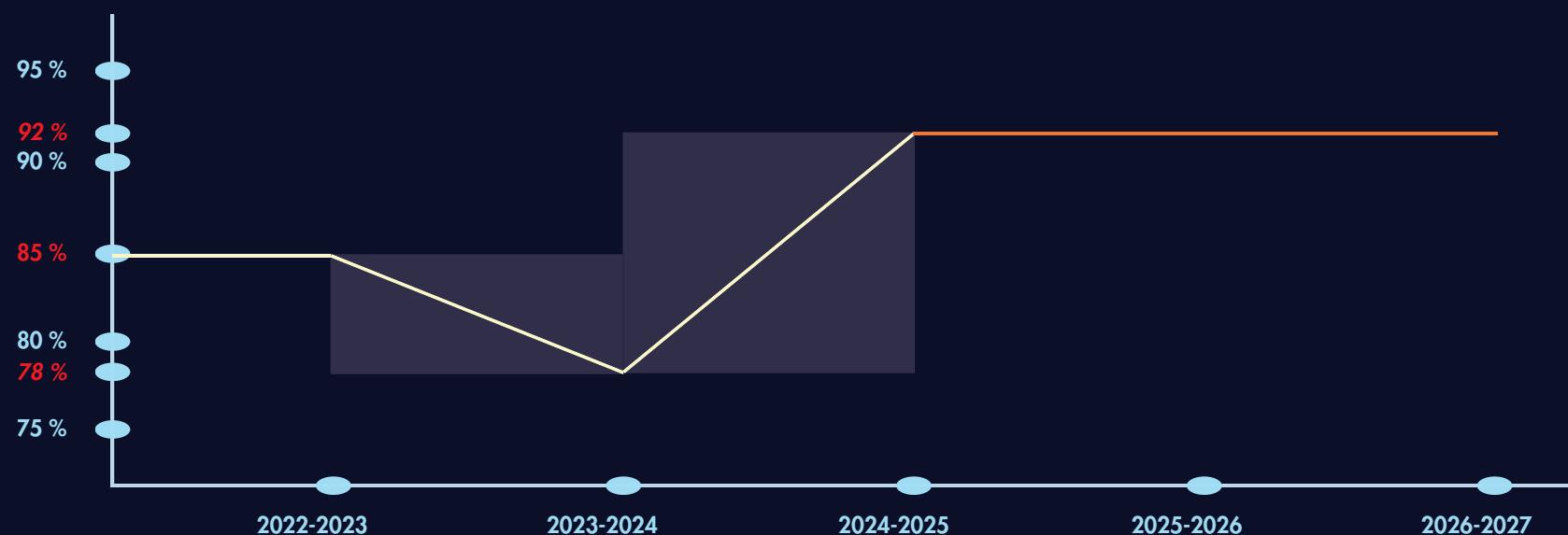
Lecture du graphique :

En jaune : les paliers et objectifs déjà atteints.

En orange : les prochains paliers à atteindre.

En bleu : les pourcentages à atteindre.

En rouge : les pourcentages atteints.



MOYENS MIS EN OEUVRE

Abonnés



Ces initiatives, directement issues des retours du précédent questionnaire de satisfaction, visent à maintenir ce haut niveau de satisfaction et à renforcer le sentiment d'appartenance à long terme.

1 EXPERIENCE STADE ET JOUR DE MATCH

- L'implantation de service de consigne pour les casques et pour les parapluies
- Développement de solution de transports et de stationnements repensés

Mise en place du développement des transports

2 RELATION ET PROJETS CLUB

- Création et signature d'une charte d'engagements clubs de supporters pour lutter contre les problématiques de comportements

Pas de débordements notés sur la saison 2024/2025

- Nouveau modèle afin de faire découvrir de nouvelles bandas et mettre en valeur des groupes locaux
11 bandas différentes sur 18 matchs et 10 groupes de musique différents

3 BILLETTERIE

- Régularisation des situations financières
- Offre des cartes abonnés et cadeau sur un même temps

Evolution du taux de satisfaction du questionnaire Partenaires

Le taux de satisfaction des partenaires s'établit à 69%, en hausse par rapport à la saison précédente, qui avait subi une chute, principalement en raison de la hausse des tarifs.

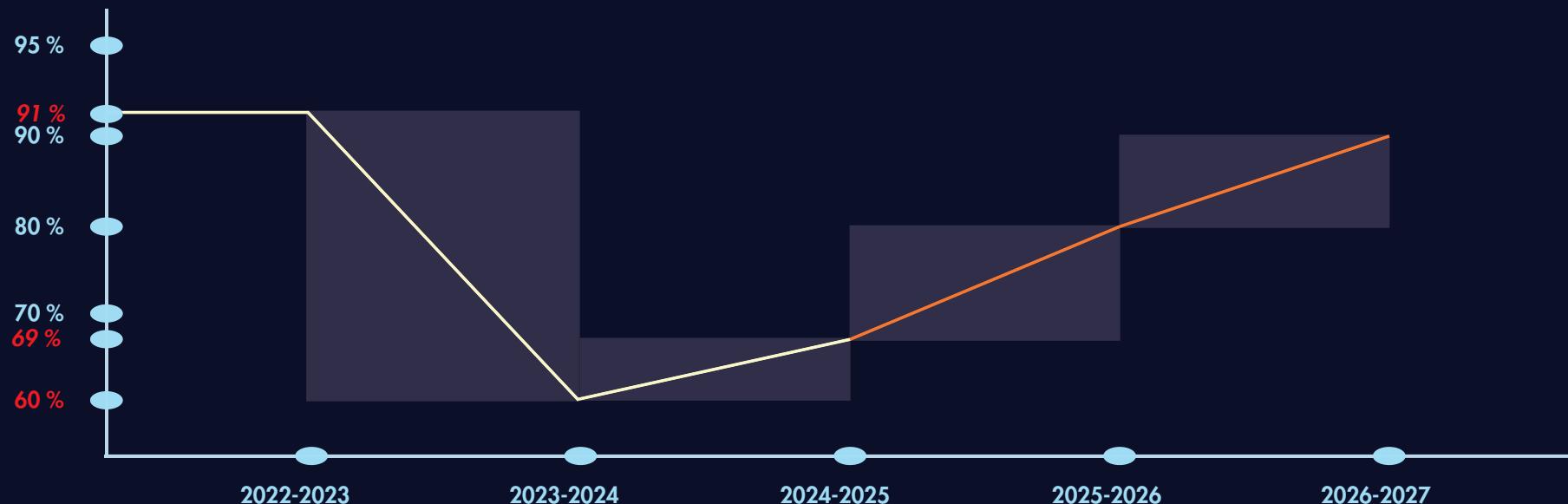
Lecture du graphique :

En jaune : les paliers et objectifs déjà atteints.

En orange : les prochains paliers à atteindre.

En bleu : les pourcentages à atteindre.

En rouge : les pourcentages atteints.



MOYENS MIS EN OEUVRE

Partenaires



Ces ajustements visent à renforcer la qualité de l'expérience partenaire et à restaurer le niveau de satisfaction dès la prochaine saison.

Pour y répondre, plusieurs actions correctives ont été engagées :

1 EXPERIENCE STADE ET JOUR DE MATCH

- Réadaptation de l'offre restauration en fonction des retours partenaires

2 BILLETTERIE

- Refonte de l'offre évènements partenaire pour maximiser les évènements commerciaux de mise en relation
- Développement de l'application BtoB pour intégrer le "rappel de réponse"

Application mise en place

3 RELATION ET PROJETS CLUBS

- Communication personnalisée au client et prestations pour réduire les envois inutiles
- *Contact privilégié pour le suivi et la fidélisation - account manager*

LIMITES DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION POINT DE VIGILANCE

1. Un taux de réponse insuffisant

Le taux de réponse au questionnaire ne permet pas de tirer des conclusions pleinement représentatives.

Les résultats doivent donc être interprétés avec précaution et ne reflètent pas nécessairement l'ensemble des opinions des partenaires.

2. Une base de questionnaire à renforcer

Le questionnaire actuel comporte peu de questions directement liées à la satisfaction.

Cela limite la capacité à identifier précisément les attentes, les points forts et les axes d'amélioration.



RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 2

Le comité considère que l'objectif a été atteint, sans doute soutenu par les bons résultats du club. Le questionnaire de satisfaction, diffusé à l'identique à mi-mai comme la saison précédente, permet une analyse comparable sur les mêmes critères.

Tous les commentaires ont été étudiés, et un nouveau plan d'actions sera mis en œuvre pour la saison 2026-2027, notamment en collaboration avec AB Restauration, afin de poursuivre l'amélioration de l'expérience au stade. Les membres du comité soulignent toutefois que les temps d'attente dans les buvettes restent trop longs et qu'ils nécessitent des mesures correctives spécifiques.

Pour la saison prochaine, le club souhaite professionnaliser cette étude de satisfaction, tant sur le contenu que sur la diffusion. Une réflexion est en cours pour confier sa réalisation à un prestataire externe, en lien avec Sport Five, désormais en charge de la régie commerciale.

Ces évolutions répondent aux enjeux majeurs de fidélisation des partenaires et d'adhésion au projet global du club.



BILAN ET AVIS DU COMITÉ PILIER ÉMOTION

Le comité salue les actions menées pour renforcer la satisfaction et l'expérience des spectateurs, abonnés et partenaires.

L'objectif d'inclusion et de sensibilisation du public à la mission d'entreprise a été pleinement atteint grâce à la participation régulière au Salon Placéco, aux échanges avec les groupes de supporters et à la mise en place d'actions autour de la mobilité douce, favorisant une expérience plus fluide et responsable.

Le comité souligne également les progrès réalisés par AB Restauration, avec une offre plus diversifiée, un service optimisé et des espaces hospitalités plus conviviaux, contribuant directement à la satisfaction et à l'image du club.

Enfin, il salue la décision de confier la gestion des questionnaires de satisfaction à un prestataire extérieur, garantissant une meilleure fiabilité des données et un suivi plus précis de la qualité de l'expérience proposée.

Dans son ensemble, le pilier Émotion illustre une démarche d'ouverture, d'écoute et d'amélioration continue.

ENVIRONNEMENT

S'engager en faveur de l'environnement

Agir efficacement pour la transformation écologique et la réinvention des activités. Préserver la planète et ses ressources en agissant pour la protection du cycle de l'eau, favoriser l'économie circulaire, abaisser les émissions carbone et lutter contre le changement climatique.

Objectifs

4

Adapter nos sites aux conséquences du changement climatique

3

Maintenir un lieu de biodiversité au sein du stade

2

Diminuer les consommations du club et agir dans la sauvegarde de la ressource en eau

1

Renforcer le suivi et la réduction des consommations de nos actifs et optimiser le traitement de nos déchets

			Mise en place du programme Mob's Sport
		Maintenir au moins 10 % de la surface du BEA en zones végétalisées	Maintenir au moins 10 % de la surface du BEA en zones végétalisées
	Stabiliser la consommation d'eau sur l'année de référence 2023/2024	Stabiliser la consommation d'eau sur l'année de référence 2023/2024	Stabiliser la consommation d'eau sur l'année de référence 2023/2024
	Mettre en place 3 initiatives sur le traitement des déchets	Mettre en place 3 initiatives sur le traitement des déchets	Mettre en place 3 initiatives sur le traitement des déchets
2023	2024	2025	2026
2027			

2023

2024

2025

2026

2026

2027



1

**RENFORCER LE SUIVI ET LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS DE
NOS ACTIFS ET OPTIMISER LE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS**

**METTRE EN PLACE 3 INITIATIVES SUR LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS**



MOYENS MIS EN OEUVRE

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, notamment le programme "Tous responsables" avec des ramassages de déchets à l'intérieur et à l'extérieur du stade, le don et le recyclage des sièges pour l'agrandissement de la tribune Honneur, ainsi que la création de mobilier en salle de presse à partir de déchets en polypropylène.



Ramassage déchets - Tous responsables



Don de sièges tribune honneur



Rehabilitation de mobilier à partir de déchets

RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 2

L'objectif relatif au traitement des déchets a été pleinement atteint.

Le comité salue vivement ces initiatives, estimant qu'elles illustrent de manière concrète l'atteinte de l'objectif fixé. Il souligne l'importance de maintenir et de consolider ces actions sur le long terme, afin de créer une véritable culture du recyclage et de la réduction des déchets au sein du Club.

Par ailleurs, le comité recommande de mieux diffuser les informations liées au traitement des déchets et aux bonnes pratiques de recyclage, afin de renforcer l'implication des collaborateurs et de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes, contribuant ainsi à une dynamique collective durable et cohérente avec les valeurs du Club.



2

**DIMINUER LES CONSOMMATIONS DU CLUB ET AGIR DANS
LA SAUVEGARDE DE LA RESSOURCE EN EAU**

**STABILISER LA CONSOMMATION D'EAU SUR L'ANNÉE DE
RÉFÉRENCE 2023/2024**

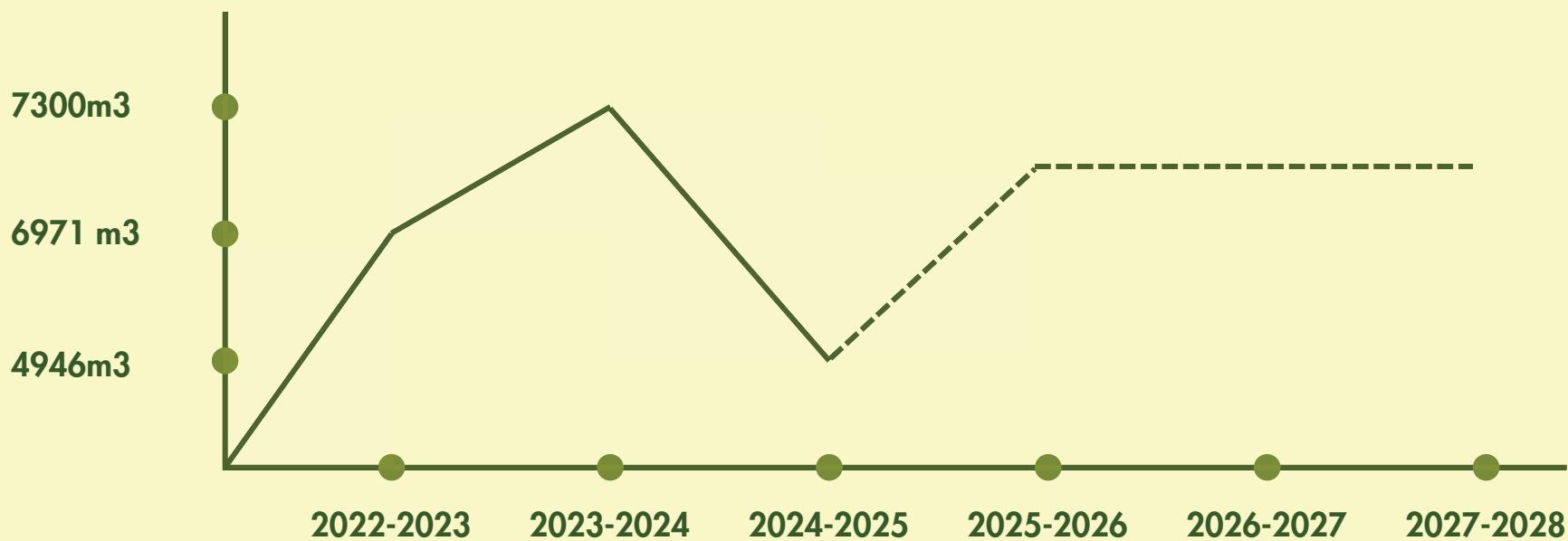


La consommation de la saison 2023-2024 est retenue comme valeur de référence. L'objectif consiste à en réduire le niveau de 10 %, puis à maintenir cette performance dans la durée, en tenant compte des aléas liés aux conditions climatiques et aux résultats sportifs.

Des actions spécifiques seront mises en œuvre afin de poursuivre une démarche d'amélioration continue et de tendre vers une consommation toujours plus raisonnée et responsable.

Attention

Augmentation de la consommation d'eau en période de rénovation du terrain entre juin et septembre et en fonction des conditions climatiques.





MOYENS MIS EN OEUVRE

Arrosage intelligent

Installation de sondes pour arroser que les zones nécessaires

Réutilisation des déchets verts (herbe et sable) issus de la rénovation du gazon
la végétalisation auto suffisantes en eau (pas d'arrosage)

BONNES PRATIQUES - STADE

Aménagement des wc avec équipements économiques en eau (déTECTEURS urinoirs, laves mains et chasses wc...)

ACTIONS EN COURS AUTOUR DE L'EAU

Fontaines à eau raccordées à l'eau courante

Gourdes fournies aux sportifs

Actions de sensibilisations des joueurs et salariés avec SUEZ et la Water Family X3 saisons

PROCHAINES ACTIONS AUTOUR DE L'EAU

Un projet est en cours avec un bureau d'étude pour mettre en place un système de récupération de l'eau d'arrosage du terrain et l'eau de pluie.

L'objectif : stocker, traiter et réutiliser l'eau pour l'arrosage, afin de réduire la consommation et réaliser des économies dans une logique de cercle vertueux.

Rétroplanning :

- Lancement étude d'ici décembre 2025
- Mise en place pour 2028



RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 3

L'objectif initial de réduction de 10 % n'a pas été atteint

Le comité constate une dynamique sérieuse et encourageante sur la gestion des consommations d'eau. Il souligne que l'eau est principalement utilisée pour le terrain d'honneur, le laboratoire de restauration et les usages sportifs, et salue la baisse notable de consommation observée cette année, liée notamment à des conditions climatiques pluvieuses donc favorable.

Il note que plusieurs leviers ont été efficacement mis en place, tels que l'arrosage par zonage, l'utilisation de graminées peu consommatrice, le recours à l'eau non potable, ainsi que les actions de sensibilisation menées en partenariat avec Suez.

Cependant, le comité estime que l'indicateur actuel, fixé à une réduction de 10%, reste trop rigide, car il dépend fortement de la météo et des contraintes liées aux activités sportives. Il recommande de prendre comme référence la consommation de la saison 2023-2024, avec un objectif orienté vers la stabilisation et l'optimisation continue, afin de mieux refléter les réalités opérationnelles.

Le comité soutient les prochaines initiatives, notamment l'étude prévue fin 2025 sur la réutilisation des eaux d'arrosage et le projet de forage envisagé pour 2028. Ces actions sont jugées essentielles pour renforcer la maîtrise de la consommation d'eau et la démarche environnementale du club.



3

2025/2026

MAINTENIR UN LIEU DE BIODIVERSITÉ AU SEIN DU STADE

MAINTENIR AU MOINS 10 % DE LA SURFACE DU BEA EN
ZONES VÉGÉTALISÉES



La surface du stade a été végétalisée au maximum, dans le respect des limites fixées par le BEA. Cette démarche s'est poursuivie lors des différents travaux et changements d'infrastructures, afin d'intégrer la nature au cœur du site.

Les vues aériennes de 2003 et 2025 illustrent cette évolution, témoignant de la volonté du club de préserver la biodiversité dans un environnement urbain contraint.



2003



2025





RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 4

Le comité souligne que plus de 25 % du site est déjà végétalisé, positionnant le club parmi les initiatives les plus avancées du Top 14. Il considère que l'indicateur actuel (+10 %) n'est pas adapté, car il ne reflète pas la réalité du terrain et les travaux déjà réalisés.

Le comité recommande plutôt de maintenir la surface végétalisée existante, en particulier dans le périmètre du BEA, et de suivre ce ratio comme référence pour les prochaines années.

Concernant l'objectif 4 du pilier biodiversité, le comité a amorcé des discussions sur les prochains indicateurs et insiste sur la nécessité de préserver et stabiliser le taux de végétalisation actuel. Il considère cette démarche comme un premier pas important, qui sera suivi et évalué au cours de la prochaine année.



4

2026/2027

ADAPTER NOS SITES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MISE EN PLACE DU PROGRAMME MOB'S SPORT





RÉSULTATS ET AVIS COMITÉ OBJECTIF 5

Le comité a examiné la mise en place du bilan OCARA et a souligné que l'objectif actuel n'est pas adapté. Il a insisté sur la nécessité de définir un dispositif et un indicateur plus pertinents, cohérents avec les activités du Club, et souhaite poursuivre les discussions pour aboutir à une solution plus efficace. La direction partage cette analyse et confirme son engagement à avancer conjointement avec le comité vers un dispositif adapté.

De même, concernant la mobilité douce, le comité a validé l'idée de se baser sur l'étude et le rapport pour définir un indicateur chiffré pertinent. Suite aux échanges, il a été proposé de retenir comme indicateur l'augmentation de la mobilité douce des spectateurs. Le suivi pourra s'appuyer sur le programme « MOB'S SPORT », pour lequel le Club a été retenu, comprenant une étude sur la mobilité douce actuelle et des préconisations pour l'améliorer.

Le comité considère cette approche comme un moyen concret et mesurable d'évaluer l'impact du Club sur la mobilité durable et souhaite accompagner la mise en œuvre et le suivi de cet indicateur.

BILAN ET AVIS DU COMITÉ PILIER ENVIRONNEMENT

Le comité constate une progression solide des initiatives environnementales du Club et souligne leur cohérence avec les objectifs définis.

Concernant le traitement des déchets, il salue l'engagement du Club et insiste sur la nécessité de pérenniser ces pratiques tout en renforçant la communication autour du recyclage.

Pour les consommations d'eau, le comité recommande de stabiliser la consommation sur la base de 2023-2024 et de poursuivre l'optimisation continue, en tenant compte des contraintes climatiques et sportives.

En ce qui concerne la végétalisation, il considère que l'indicateur actuel n'est pas adapté et recommande de maintenir le taux atteint (plus de 25 %) comme référence.

Enfin, le comité soutient la révision du bilan OCARA afin de définir des indicateurs pertinents et mesurables, le lancement du programme Mobs' Sport étant pertinent et approprié au modèle de club de sport.

Dans l'ensemble, le comité met en avant l'engagement concret du Club et insiste sur la pérennisation des initiatives, le suivi des indicateurs et l'adaptation des dispositifs pour garantir une progression durable.

AVIS DE CONCLUSION DU COMITÉ

Nous observons une très belle dynamique autour du statut de Société à Mission au sein du Club. Nous avons vécu cette année 3 comités de mission riches d'échanges et de réflexions, qui nous ont permis de mesurer concrètement les avancées de la Mission du Club.

Nous constatons que la prise en compte des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux est particulièrement renforcée par différentes décisions du Club de ces deux dernières années, et que nous trouvons particulièrement pertinentes, à savoir :

- Renforcement et élargissement du périmètre du poste de la nouvelle Directrice RSE,
- Validation des actions de la Mission au plus haut niveau de la gouvernance,
- Prise en compte des objectifs du statut par l'ensemble des Responsables de pôle,
- Mise en place d'actions correctives rapidement après l'analyse des indicateurs,
- Réflexions co-construite des prochains objectifs et indicateurs avec les équipes opérationnelles du Club,
- Intervention d'un expert métier du club lors des réunions du Comité de mission,
- Structuration et mise en place de process et d'outils dédiés pour un meilleur suivi de la Mission du Club.

Nous saluons les moyens concrets mis en œuvre par le Club et les actions entreprises. Nous constatons que les efforts menés se sont traduits par une atteinte des objectifs fixés dans la grande majorité des cas.

Pour les rares cas où l'indicateur fixé n'a pas été complètement atteint, nous considérons que l'objectif global (le Pilier) a été atteint.

En conclusion nous pouvons souligner que tous les fondamentaux de la Société à Mission ont été mis en place et que les années à venir seront consacrées à leur consolidation.

Nous félicitons le club pour ce rapport de mission et apportons tout notre soutien pour poursuivre la démarche de Société à Mission du Club et l'atteinte des objectifs fixés pour les 2 années à venir.

ENTREPRISE A MISSION CLUB DE L'AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Directrice RSE & FDD
Anne-Laure Verouil

al.verouil@abrugby.fr
06.31.73.51.78

Plus d'informations sur notre démarche :
<https://www.abrugby.fr/strategie-rse>